



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## insertion professionnelle

Question écrite n° 104703

### Texte de la question

Mme Françoise Olivier-Coupeau attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les réactions négatives suscitées par la circulaire n° 2011-3 du 19 janvier 2011 qui modifie profondément les conditions de conventionnement des missions locales pour la période 2011-2013. Ces modifications concernent en particulier l'abandon de la logique de subventionnement des missions locales au profit d'un simple financement de prestations, la restriction du domaine d'accompagnement des jeunes en difficulté, et la remise en cause de la gouvernance partagée des missions locales. Ces évolutions, qui contredisent les engagements pris par le Gouvernement en septembre 2010, auront des répercussions budgétaires néfastes pour la mission locale du pays de Lorient qui se voit infliger une baisse de 5 % (soit 39 221 €) - supérieure à la moyenne régionale - qui risque de l'obliger à revoir à la baisse ses équipes et, au-delà, son activité alors que le nombre de jeunes accueillis et suivis augmente. Elle lui demande par conséquent de bien vouloir lui indiquer si la lutte contre le chômage des jeunes est toujours une priorité et, dans ce cas, de bien vouloir reconsidérer le montant des financements 2011 et maintenir les moyens alloués aux missions locales de Bretagne.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Françoise Olivier-Coupeau](#)

**Circonscription :** Morbihan (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 104703

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** Travail, emploi et santé

**Ministère attributaire :** Travail, emploi et santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 avril 2011, page 3576

**Question retirée le :** 10 mai 2011 (Fin de mandat)